

EPHÉMÉRIDES SAS

CYCLE	PERIODE	EFFET
COURS DE DANSE	De septembre à Juin	30 semaines de cours
COURS DE FITNESS	Toute l'année	49 semaines de cours
STAGES DE DANSE	Congés scolaires	Horaire fitness adapté
NOËL ET JOUR FÉRIÉS	cf. Fédération Wallonie Bruxelles	Fermeture générale
EVENEMENT	CALENDRIER	ACTION
PORTES OUVERTES	2ème semaine de septembre	Cours gratuits
BRADERIE	3ème week-end de septembre	cours suspendus, shows, animations
PORTES OUVERTES	1ère semaine de janvier	Essai gratuit des cours
DRINK NOUVEL AN	4ème samedi de janvier	Party Time
GALA RÉPÉTITION	Semaine avant le gala	Pas de cours
GALA	Fin avril / Fin juin	Centre Culturel de Nivelles

MINERVAL ANNUEL SAS

DANSE

FITNESS

ASSURANCE (NON INCLUSE) 25€/AN - ESSAI/PAYEMENT AU COURS 10€

Le cours de danse la saison (30 cours)	225€	Le jour de cours (fixe zoom inclus)	250€ ou 25€/mois
La danse illimitée	900€	Les cours collectifs illimités	500€ ou 50€/mois
La formation udc (pré pro)	790/990€	10 coaching solo/duo	300€/150€
Stages et workshops	15-135€	10 coaching 3/5 personnes	100€
Le cours de mariage 90'	50-90€	Les cours collectifs en ligne	5€

EVENT & PRODUCTION

Anniversaire kids, boum, danse, karaoké..(min 2h)	90€/h
Meeting, réunion (min 2h)	90€/h
Soirée personnalisée (min 2h)	90€/h
Réception Walking Diner (min 3h)	120€/h
Location tournage ou shooting (min 3h)	120€/h
Team buidling danse ou fitness (max 20 personnes)	180€/h

Flexible, nous adaptons nos activités et services en fonction de vos besoins

STREET ART STUDIO

ENSEIGNE DE CORPS-ART ASBL BE0849 996 548 - PLACE ALPHONSE FAVRESSE 69, 1310 LA HULPE
BOARD COMPOSÉ DE HARRY SENGAKI (PRÉSIDENT), SAMIR HAROUAL (VICE PRÉSIDENT), CÉCILE DEKEMPER (SECRÉTAIRE)
COORDONNÉES BANCAIRES BE37-0017-3079-3228 | GEBABEBB

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

DANSE & FITNESS

1/ ADMISSION

Les élèves utilisant des jetons/cartes doivent les donner au professeur avant le cours.

Les spectateurs ne sont pas admis aux cours sauf circonstances exceptionnelles acceptées par le professeur.

Les cours sont limités à 12 ou 16 élèves en fonction de l'âge ou du type de cours.

2/ COURS

C'est au professeur de diriger l'élève vers un niveau de cours.

Les élèves doivent attendre leur cours dans les vestiaires, dans la cours ou à l'étage sans perturbations.

Par respect du professeur et des autres élèves, on ne sort pas du cours sans autorisation.

Eteignez votre portable, arrivez à l'heure, soyez vêtu d'une tenue adéquate et de chaussures propres.

3/ CONDITION GÉNÉRALE DE VENTE

La saison de danse suit le calendrier de la communauté française.

Les cours de fitness ont lieu toute l'année, l'horaire est adapté durant les congés scolaires et la semaine de spectacle.

En fonction du nombre d'élèves et des circonstances, Street Art Studio se réserve le droit d'annuler, de remplacer un cours, d'en changer son professeur ou l'horaire.

Un cours peut-être reporté s'il a moins de 6 élèves présent et au moins 50% d'absents.

Street Art Studio se réserve le droit de modifier les règles d'applications en tout temps, sans pré-avis.

CRISE: En cas de fermeture obligatoire avant le début des cours, l'intégralité du montant payé de la saison 2020-2021 sera remboursé, aucun remboursement ne sera effectué pour une autre raison.

4/ MINERVAL

Dès le deuxième cours suivi, le membre/élève est considéré comme inscrit et redevable de l'intégralité du minerval quoi qu'il arrive.

L'engagement au cours de danse est annuel et l'intégralité du paiement est dû pour la Toussaint.

Lors de votre inscription, vous pouvez demander un délai ou une facilité de paiement à la direction.

Pour toute inscription à une formule de fitness, le paiement est dû avant le 1er du mois suivant l'inscription.

Le montant de l'inscription est majoré de 5€ par rappel de paiement et de 10% si vous ne respectez pas le délai imposé.

Le minerval comprend les frais de gestion, le paiement des profs, la participation au gala et l'assurance à concurrence de 500€.

En cas d'absence exceptionnelle, merci de prévenir votre professeur afin d'avoir la possibilité de suivre le cours de chez vous via zoom.

En cas de blessure/maladie grave de longue durée, contactez la direction pour obtenir l'équivalent de votre absence en bon d'achat, sous réserve d'acceptation de votre dossier médical.

En toute circonstance, l'engagement chez Street Art Studio est non remboursable et sans appel.

5/ INFRASTRUCTURE

Veillez à respecter les places de parking sans vous mettre devant un garage, il est interdit de stationner sur le parking de la pharmacie lorsqu'elle est ouverte.

Jeter vos bouteilles d'eau vides et vos déchets des les poubelles adéquates.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

DANSE & FITNESS

6/ ASSURANCE

L'assurance prend effet le premier du mois suivant le paiement intégral du minerval.

Street Art Studio ne reconnaîtra aucune responsabilité, réclamation ou poursuite en cas de perte, de vol, ou de détérioration d'effets personnels.

Street Art Studio décline toute responsabilité pour un accident survenu lors d'une action hors du cadre d'un cours de danse ou de fitness.

En cas de dégradation, Street Art Studio se réserve le droit de demander une indemnisation allant jusqu'au montant des pertes occasionnées, vous êtes responsable de vos dégâts et risquez le renvoi immédiat en fonction de la gravité de votre action!

7/ REPRÉSENTATION

Les spectacles peuvent impliquer des répétitions et/ou des coûts supplémentaires, suivez attentivement les informations.

Un élève ayant été absent à plus de 20% des cours sans raisons valables peut se voir retirer le droit de participer au spectacle.

Si vous ne désirez pas participer aux représentations, soyez prêts à suivre des cours où des répétitions de spectacle s'imposent.

8/ DROIT

L'inscription au Street Art Studio nous autorise à utiliser photos et vidéos d'élèves et professeurs afin de promouvoir l'école.

Si vous ne voulez pas que votre image soit employée de telle sorte, veuillez le mentionner par mail ou courrier au responsable.

9/ FORMATION URBAN DANCE CREW

Est exclu du centre de formation et considéré comme élève libre :

- Chaque élève qui dépasse 5 absences pour un de ses cours
- Chaque élève absent ou pas prêt lors d'une journée d'évaluation

Est exclu de la compagnie provisoirement ou définitivement :

- Chaque élève dont l'envie et/ou l'énergie tire le groupe vers le bas
- Chaque élève dont le manque de travail ralenti l'avancement des projets

Annulation du projet provisoire, définitif ou perte de convention :

- Manque de fonds
- Manque d'investissement du danseur

Sauf cas exceptionnel, si vous arrêtez votre formation en cours d'année, ou que vous êtes renvoyé, vous resterez redevable de l'intégralité du montant de la formation. Si vous arrêtez avant de commencer nous demanderons 190€ d'indemnité.

**STREET ART STUDIO SE RÉSERVE LE DROIT DE NE PAS ACCEPTER OU RENVOYER
DES ÉLÈVES NE RESPECTANT PAS CES CONSIGNES.**

STREET ART STUDIO

ENSEIGNE DE CORPS-ART ASBL BE0849 996 548 - PLACE ALPHONSE FAVRESSE 69, 1310 LA HULPE

BOARD COMPOSÉ DE HARRY SENGAKI (PRÉSIDENT), SAMIR HAROUAL (VICE PRÉSIDENT), CÉCILE DEKEMPER (SECRÉTAIRE)

COORDONNÉES BANCAIRES BE37-0017-3079-3228 | GEBABEBB

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

EVENT&PRODUCTION

1/ RESPONSABILITÉ

Street Art Studio reconnaît et autorise l'organisation d'un événement à profit ou à son profit. Par ailleurs Corps-Art asbl est exonérée de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement qui pourrait survenir.

2/ ORGANISATION

Tout événement au cours duquel il y a diffusion de musique est déclaré à la SABAM (tél : 02/286 82 11 ou www.sabam.be) au frais de l'organisateur dans le cadre d'un événement de solidarité, l'organisateur se voit exonéré des frais de diffusion.

3/ COMMUNICATION

Pour une organisation optimale, soyez aussi précis possible quant aux informations à communiquer. Nous vous demandons de ne pas créer votre propre page Facebook pour votre événement, mais de contacter au préalable notre responsable événement à l'adresse mail artlife@streetartstudio.be, si vous désirez utiliser les réseaux sociaux comme canaux de communication et promotion.

4/ PAYEMENT

L'organisateur s'engage à verser le montant total de la manifestation au plus tard 7 jours après l'événement avec en communication : SAS Event/date/nom prénom.

Nous vous demandons de nous contacter à la clôture de votre événement.

5/ MATÉRIEL

Le matériel de l'Opération qui est donné en dépôt reste la propriété de Street Art Studio. Nous nous réservons le droit à tout moment de demander la restitution immédiate de la totalité du matériel en état.

6/ ASSURANCE

Street Art Studio décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident lors de la manifestation. En cas de dégradation, Street Art Studio se réserve le droit de demander une indemnisation allant jusqu'au montant des pertes occasionnées.

7/ DROIT

La manifestation chez Street Art Studio nous autorise à utiliser photos et vidéos afin de promouvoir le centre.

Si vous ne voulez pas que votre image soit employée de telle sorte, veuillez le mentionner par mail ou courrier au responsable.

Street Art Studio se réserve le droit d'annuler tout événement ne respectant pas ces consignes.

**STREET ART STUDIO SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER
TOUT ÉVÉNEMENT NE RESPECTANT PAS CES CONSIGNES.**

STREET ART STUDIO

ENSEIGNE DE CORPS-ART ASBL BE0849 996 548 - PLACE ALPHONSE FAVRESSE 69, 1310 LA HULPE

BOARD COMPOSÉ DE HARRY SENGAKI (PRÉSIDENT), SAMIR HAROUAL (VICE PRÉSIDENT), CÉCILE DEKEMPER (SECRÉTAIRE)

COORDONNÉES BANCAIRES BE37-0017-3079-3228 | GEBABEBB